

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le chiffre : 566,7 M€ investis pour l'eau en 2017 dans les bassins Rhône-Méditerranée et Corse

Au cours de l'année 2017, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a attribué **566,7 millions d'euros d'aides**, dont 464,5 M€ pour des investissements concernant **6 920 projets** et 102,2 M€ pour l'amélioration de la performance épuratoire (primes).

L'année 2017 est marquée par une belle dynamique d'investissements, avec une politique forte d'appels à projets et de mobilisation des porteurs de projets, qu'il s'agisse de renaturation des rivières, de dépollution, d'économies d'eau ou de gestion durable des services d'eau et d'assainissement.

Les chiffres-clés des investissements dans les bassins Rhône-Méditerranée et Corse pour 2017

- **60%** des aides (**340,2 M€**) sont attribués aux opérations **d'amélioration de l'assainissement et de l'eau potable**, portées par les **collectivités**, avec :
 - 276,7 M€ alloués à la réduction des rejets de pollution domestique, dont 79,6 M€ pour améliorer la collecte des eaux usées, 67,2 M€ pour leur traitement (y compris la réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif : 15,8 M€ pour 4 540 dispositifs), 27,7 M€ pour la gestion durable des services et 102,2 M€ pour les aides à la performance épuratoire (primes),
 - 63,5 M€ octroyés à l'eau potable, dont 29,5 M€ pour la mise à niveau des équipements des communes rurales (réseaux essentiellement) et 10,4 M€ pour la gestion durable des services.
- **16%** des aides (**90,2 M€**) bénéficie à la restauration des milieux aquatiques, dont 44,4 M€ pour améliorer la morphologie et la continuité des cours d'eau, 18 M€ pour préserver les zones humides (3163 ha) et 19 M€ consacrés à l'animation de ces actions (études et postes).
- **10%** (**55,6 M€**) des aides contribuent à une meilleure gestion quantitative de la ressource, avec 48,8 M€ consacrés aux économies d'eau en distribution d'eau potable et irrigation des cultures notamment.
- **8%** (**45,7 M€**) vont à la **lutte contre les pollutions agricoles**, pour soutenir les changements de pratiques des agriculteurs (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques, agriculture biologique) et réduire les pollutions par les pesticides et les nitrates.

Chaque année, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse soutient des projets portés par les acteurs du territoire (les collectivités, le monde agricole, les industriels et les acteurs de l'eau).

L'objectif du bassin Rhône-Méditerranée est de passer de 52 % des rivières en bon état écologique à 66 % d'ici 2021 (86 % à 97 % pour la Corse), de garantir la qualité de l'eau et d'adapter la gestion de l'eau au défi du changement climatique.



Parmi les opérations aidées au dernier trimestre 2017, des projets remarquables :

1. Pour structurer les services d'eau et d'assainissement

La communauté de communes du Pays de Pierrefontaine Vercel (25) va assurer la totalité de la compétence « assainissement » pour les 47 communes qui la composent, dans le cadre de la Loi NOTRe. Pour cela, le conseil communautaire a décidé de réaliser une étude portant sur les aspects techniques, juridiques et financiers de ce transfert. Dans le cadre de l'appel à projets "gérer les compétences eau et assainissement au bon niveau", l'agence de l'eau alloue une subvention de **683 463 €** pour le financement de deux postes à temps partiel et la réalisation de prestations externes nécessaires à l'étude.

2. Pour réduire les rejets de pollution

Annemasse-Les Voirons-Agglomération (74) réduit les déversements d'eaux usées dans le Foron du Chablais Genevois, notamment lors de pluie, en déconnectant les eaux pluviales d'une partie de son réseau d'assainissement. A l'occasion des travaux du tramway sur les communes d'Annemasse, de Gaillard et d'Ambilly, elle construit de nouveaux réseaux d'eaux usées et installe pour les eaux pluviales un dispositif de rétention et d'infiltration. Pour ces travaux, elle reçoit une subvention de l'agence de **1,4 M€**.

Le syndicat mixte du Bourdary et la ville d'Aubenas (07) améliorent leurs systèmes d'assainissement afin de préserver la qualité des eaux de la rivière Ardèche et de l'Auzon de Saint Sernin, dont les sites de baignade sont parfois impactés par une pollution bactériologique. La station d'épuration du Tartary à Aubenas est abandonnée au profit de celle du Bourdary, dont la capacité est portée de 24 000 à 47 100 équivalents-habitants, avec ajout d'un traitement plus performant de l'azote, du phosphore et de la bactériologie. La création de deux bassins de stockage des eaux de pluie (sur le site du Tartary et en tête de la station du Bourdary), la modification de plusieurs déversoirs d'orage et le redimensionnement des réseaux de transfert des eaux usées vers la nouvelle unité de traitement permettront d'améliorer la collecte des effluents. L'aide de l'agence de l'eau pour l'ensemble de ces investissements s'élève à **3,1 M€**.

Rhodia Opérations Service HSE (69), fabricant de poudres à mouler de polyamides situé à Saint Fons, anticipe l'application des normes de la directive européenne IED et réduit ses rejets dans le Rhône. D'une part, une partie des rejets de l'atelier « Technyl » seront envoyés vers la station d'épuration du groupement industriel (GEPEIF) pour réduire de moitié les émissions de matières organiques et de matières en suspension. D'autre part, les effluents process de l'atelier « Mélanges Maitres » seront séparés et envoyés en centre d'incinération pour supprimer totalement les rejets en 2-chloroaniline (substance dont le site chimique est le premier émetteur du bassin). L'agence de l'eau lui octroie une subvention de **717 040 euros**.

La Communauté urbaine Perpignan Méditerranée (66) doit mettre en conformité sa station d'épuration, dont le rejet s'effectue dans la Têt, suite à la révision en 2010 des zones sensibles à l'eutrophisation du bassin Rhône-Méditerranée. Elle va compléter le traitement existant par un étage tertiaire permettant de descendre le rejet de phosphore total en dessous de 1 mg par litre. Ce projet nécessite d'améliorer également la filière boues, afin d'accueillir la quantité de boues supplémentaires produites par le traitement du phosphore. Elle reçoit une aide de l'agence de l'eau de **790 800 €**.

La commune de Sarrians (84) va construire une nouvelle station d'épuration de plus grande capacité afin de traiter correctement les rejets domestiques des communes de Sarrians et de Vacqueyras, ainsi que les rejets d'azote qui proviennent des 15 caves viticoles voisines raccordées à l'ouvrage. Cet investissement permettra d'améliorer la qualité des eaux de la Grande Levade à Monteux (bassin versant du Sud-Ouest Mont-Ventoux) qui reçoit les eaux usées après leur traitement.

L'agence de l'eau apporte une aide de **653 600 €** à la commune, dont un bonus de 20% au titre de la solidarité urbain-rural.

La Métropole Aix Marseille Provence (13) va améliorer la gestion des eaux usées par temps de pluie dans le Pays Salonais au nord de l'étang de Berre. Plusieurs agglomérations de ce territoire rejettent leurs eaux usées traitées dans des cours d'eau affluents de l'étang de Berre ou directement dans l'étang, qui est un milieu sensible à la pollution d'origine domestique.

Dans le cadre du « contrat temps de pluie » signé avec la métropole en 2016, 3 584 mètres de canalisations d'eaux usées seront réhabilitées à Salon de Provence, Pelissanne, Rognac, Saint-Chamas et Velaux.

Pour ces travaux, la Métropole d'Aix Marseille Provence reçoit une aide de **627 200 €**.

La commune de Ciel (71) accroît la capacité de son système d'assainissement pour accompagner l'évolution de sa population et la construction de deux EPHAD. Elle construit une nouvelle station d'épuration, de type filtres plantés de roseaux, pour 1 200 équivalents-habitants (400 actuellement). Pour la création de ce nouvel ouvrage et le réseau de

raccordement depuis l'ancienne station, la commune reçoit de l'agence de l'eau une avance remboursable sur dix ans de **620 498 €**.

3. Pour préserver et restaurer les milieux aquatiques

Le syndicat mixte de l'Arve et de ses affluents (74) va aménager plusieurs seuils situés sur le Foron dans la traversée de Taninges. Ce torrent de montagne qui se jette dans le Giffre souffre de désordres écologiques. L'accumulation de sédiments bloqués en amont d'un seuil encombre son lit, et les poissons ne peuvent plus passer librement au niveau de 4 seuils. Ces ouvrages vont donc être remplacés par des rampes rugueuses en enrochements libres permettant la circulation des sédiments et de la truite fario notamment. Dans le cadre du contrat de rivière Giffre et Risse, l'agence de l'eau accorde une aide de **832 600 euros**.

La compagnie Nationale du Rhône poursuit la renaturation du Rhône. Dans le secteur de Cornas (07), sur le Vieux Rhône de Bourg-lès-Valence, elle supprime des épis « Girardon » pour réactiver l'érosion latérale du fleuve sur environ 1,5 kilomètre. Ces travaux devraient permettre au Rhône de remobiliser les sédiments piégés sur ses marges et de redessiner au fil des crues une morphologie plus diversifiée. Elle reçoit une subvention de l'agence de l'eau de **1 M€**.

La société « Les énergies de la cité » (11), gestionnaire du complexe hydroélectrique du Païchéro sur l'Aude à Carcassonne, rend franchissable par les poissons l'ensemble de cet ouvrage. Elle réalise notamment une passe à poissons multi-espèces en rive gauche, comprenant 19 bassins successifs, ainsi que des passes à anguilles sur les deux seuils du Moulin du Roy et du Moulin neuf du Roy situés sur le bras-mort de la rivière. Cette opération, qui restaure la continuité écologique de l'Aude dans une Zone d'Action Prioritaire Anguille, définie par le Plan de Gestion français pour cette espèce de 2007, bénéficie d'une subvention de l'agence de l'eau de **951 500 €**.

4. Pour préserver la ressource en eau et lutter contre les fuites

La communauté d'agglomération Chambéry Métropole Cœur des Bauges (73) va limiter les prélèvements d'eau dans le massif de l'Épine déficitaire en eau, notamment dans le bassin versant du Nant Bruyant, affluent de la Leysse. Pour ce faire, elle prévoit de créer 3 retenues collinaires pour l'irrigation agricole (dont une à la Motte-Servolex déjà financée par l'agence) et de limiter l'utilisation des 8 sources captées pour l'alimentation en eau potable. Le complément en eau potable, estimé à environ 660 000 m³/an, sera assuré à partir du puits des Îles, qui puise dans la nappe de Chambéry non déficitaire. Ces actions font partie du plan de gestion de la ressource en eau validé fin 2016 par le comité de bassin versant du lac du Bourget. La première tranche de travaux, qui consiste à renforcer la chaîne de production à partir du puits des Îles (capacité de pompage et doublement du réservoir de Chalot), est aidée par l'agence de l'eau à hauteur de **706 400 euros**.

La communauté d'agglomération Carcassonne Agglo (11) engage un programme d'économies d'eau et réhabilite ses réseaux d'eau potable les plus fuyards. Les travaux concernent 12 des 82 communes de l'agglomération (Alzonne, Azille, Bagnoles, Caunettes en Val, Conques sur Orbiel, la Redorte, Lavalette, Montlaur, Puichéric, Rustiques, Trausse Minervoises, Villar en Val). Ils devraient permettre de réduire les prélèvements d'eau dans le bassin de l'Aude, déficitaire, à hauteur de 51 500 m³ par an. L'agence de l'eau octroie à la collectivité une subvention de **615 050 €**.

5. Pour améliorer l'alimentation en eau potable

La Métropole Nice Côte d'azur (06) va réhabiliter le canal d'adduction des sources du Riou et Sourcets qui alimentent la ville de Vence en eau potable. Ces sources, situées sur le bassin versant de la Cagne, produisent annuellement 2,1 Mm³. La pose de débitmètres et des inspections vidéos sur le canal ont montré des pertes d'eau d'environ 250 000 m³/an dues à de nombreuses détériorations. Des travaux de tubage sur l'ensemble du canal seront financés à hauteur de **1,4 M€** par l'agence de l'eau.

La communauté de communes des sources de Tille et Venelles (21) abandonne sept des quatorze sources captées pour l'approvisionnement en eau potable de 10 communes, en raison de problèmes récurrents de qualité (turbidité et contamination bactériologique). En remplacement, elle aura recours au forage du Pavillon sur la commune de Grancey, dont la qualité de l'eau est satisfaisante. Les travaux d'interconnexion bénéficient d'une aide de l'agence de **1,99 M€** (0,94 M€ en subvention et 1,05 M€ sous forme d'avance remboursable en 10 ans).

Le syndicat intercommunal des eaux du lac de Bellefontaine (39) améliore l'approvisionnement en eau potable de ses 8 communes, en réaménageant l'usine de traitement des Mandrillons à Bellefontaine, vétuste. Il va créer un nouvel ouvrage d'une capacité de 100 m³ par heure et ainsi fiabiliser la qualité de l'eau délivrée. L'agence de l'eau lui octroie une aide de **1,31 M€**.

La communauté de communes Sartonais Valinco poursuit les travaux d'amélioration du rendement du réseau d'eau potable de Sartène. Elle remplace des canalisations vétustes sur de longs linéaires, soit environ 7 kilomètres au total. L'agence lui attribue pour ces travaux une subvention de **950 000 €**.

6. Pour préserver la biodiversité

Le Syndicat mixte de la Loue (25) s'allie avec **la Fédération départementale des chasseurs du Doubs** pour restaurer les continuités écologiques du territoire Loue-Lison-plateau d'Amancey. Le syndicat assurera la restauration de la forêt alluviale dans la moyenne vallée de la Loue (acquisition foncière, plantations et mise en défens de 10 kilomètres de berges), tandis que la fédération des chasseurs plantera un réseau de haies sur le plateau agricole d'Amancey (20 000 arbres pour 10 kilomètres de linéaire créé). Une communication pédagogique à destination des agriculteurs, élus, enfants, enseignants et grand public est également prévue. Ces opérations qui ont le soutien de l'agence de l'eau dans le cadre de son appel à projets « biodiversité » reçoivent une subvention de **246 249 €**.

A propos de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - www.eaurmc.fr | www.sauvonsleau.fr



L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, dédié à la protection de l'eau et garant de l'intérêt général. Elle perçoit l'impôt sur l'eau payé par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs... Chaque euro collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations pour mettre aux normes les stations d'épuration, renouveler les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières et protéger la biodiversité aquatique. La commission des aides, composée des membres du conseil d'administration de l'agence de l'eau, délibère 4 fois par an pour allouer les aides dans le cadre de son programme d'intervention 2013-2018 « Sauvons l'eau » qui investit 3,8 milliards d'euros sur 6 ans. L'agence de l'eau emploie 350 personnes.

Contacts presse :

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse – Valérie Santini – 04 72 71 28 63 valerie.santini@eaurmc.fr

Agence Plus2sens – Laurence Nicolas et Stéphanie Bonnamour – 04 37 24 02 58 - laurence@plus2sens.com